

UNSA – SUD-RAIL

DECLARATION **COMMUNE** DP INFRA-LOG LORRAINE

14 Novembre 2014

Monsieur Le Directeur,

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Monsieur le Directeur,

Lors des dernières DP, vous nous interpelliez sur les fondements de nos questions concernant l'Unité EALE. **Les interventions et les questions de nos deux organisations syndicales lors de la réunion** du 14 septembre 2014 vous **ont apporté** quelques réponses assez **explicites**. Certes, nous pourrions vous rassurer en vous disant que les éléments du mécontentement sont anodins, que la situation pourrait se régler par le dialogue. Mais, serait-ce suffisant ?

Monsieur Le Directeur, le fond du problème, l'élément fédérateur, c'est avant tout l'irrespect et en l'occurrence celui envers les agents. Permettez nous de nous étendre un peu car la notion de « respect » n'est pas forcément un concept aisé à définir. Le respect d'autrui, de soi, des droits, de la dignité de chacun sont autant de champs qui interrogent la morale, le droit et le sentiment de ce qui est juste. Mais qui décide de ce qui est juste et donc moral ? Pour Margaret Cohen, le respect de l'autre implique qu'on le reconnaisse comme un Autre et qu'on le mette à l'abri de nos propres projections. Pour Madame Cohen, le respect doit être institutionnalisé. Pour Lévitass, le respect est « le visage de l'autre qui m'oblige ». Cette forme de respect est donc dans la retenue, c'est la limitation, voire la suspension de l'acte violent ou humiliant. Par conséquent, par accord tacite, il constitue une limite à ne pas franchir, une autolimitation de son pouvoir d'agir pour humilier l'autre ou l'asservir afin d'arriver à ses fins. Kant, quant à lui, note que le respect est le premier devoir moral envers les autres. Il affirme que c'est un devoir pour tous que de respecter le droit des autres et de le considérer comme « sacré ». Nous rajoutons ici, nous auteurs, les guillemets autour du mot sacré. Kant considère que pour respecter les personnes, il faut les considérer différemment des objets. Il définit les personnes comme des êtres doués de raison en tant que leur nature les désigne comme des fins en soi, ne pouvant être considérées comme des moyens.

Pour ramener notre propos à l'échelle de l'établissement et conclure notre déclaration, nous vous demandons de **donner toutes les directives pour que les agents soient considérés** comme des Personnes et non comme des moyens ou objets. En effet est-ce respecter les agents que de ne pas leur garantir toute la jouissance des droits garantis par les règlements, lois et chartes. Dans le même sens, **les manques** de dialogue et de concertation **ne sont t'ils** pas la preuve d'une certaine forme d'irrespect ? **Monsieur le Directeur, nous vous savons attachés aux valeurs historiques et humaines de notre entreprise. Les réformes en cours et les enjeux immenses qui en découlent peuvent inciter certains décideurs ou dirigeants d'unités à s'affranchir de ces valeurs profondément ancrées chez les cheminots. Monsieur le Directeur, tous ici, nous en sommes sûrs, affirment que le droit a gagné sur l'arbitraire de quelques-uns. Directeur de notre établissement et reconnu dans vos fonctions par**

l'ensemble du personnel, nous sommes confiants dans votre volonté d'être le garant des valeurs de notre entreprise. Vous remerciant de votre attentive écoute, recevez, Monsieur le Directeur, nos plus respectueuses salutations.

Les délégations UNSA et SUD-RAIL